



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées

AVIS DE VACANCE

AVIS DE VACANCE est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Sainte-Adèle, par la soussignée, que conformément aux dispositions des articles 330 et suivants de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, que le poste suivant est vacant :

- Conseiller du district # 6

Attendu la démission du titulaire de celui-ci.

Dans le contexte actuel, conformément aux directives de la Santé publique, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a reporté toute élection partielle jusqu'au 7 août 2020.

Aucun avis d'élection ne sera publié jusqu'à ce que les modalités pour permettre la tenue d'une élection partielle soient connues.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 2 juillet 2020

La greffière et directrice des Services juridiques

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal